



Convention relative au partenariat
en matière de suivi psychiatrique et pédopsychiatrique
de la mère et de l'enfant
dans le cadre de la protection maternelle et infantile

Entre

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, représenté par sa présidente, Mme Martine VASSAL, dûment autorisée par délibération de la Commission permanente n° du ;

Ci-dessous dénommé « le Département » ;

Et

Le centre hospitalier Edouard Toulouse, établissement public de santé, représenté par son directeur, Mr Thierry ACQUIER ;

Ci-dessous dénommé « le CHET ».

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 2111-1 et 2, L. 2112-1, L. 2112-6 et 7, L. 2122-1, R. 2112-1 et suivants ;

Préambule

Le Département a la charge, au titre des missions de protection maternelle et infantile (PMI), d'assurer des actions de prévention médico-psycho sociale en direction des enfants et de leur famille en lien avec les services hospitaliers, les secteurs de psychiatrie infanto juvénile et la médecine libérale.

Afin d'améliorer la continuité des soins, un partenariat actif entre les différents acteurs de santé est recommandé.

Ainsi, dans le champ de la périnatalité, une meilleure prise en compte de l'environnement psychologique de la naissance est préconisée par la mise en place de collaborations médico-psychologiques et le développement du travail en réseaux en périnatalité. L'objectif est de renforcer la prévention des troubles du développement psycho-affectif et relationnels des enfants en améliorant dès la grossesse la sécurité émotionnelle des parents.

La présente convention de partenariat entre le Département et le CHET a pour objectif de poursuivre et renforcer la collaboration entre les services de la direction de la PMI et de la santé publique du Département, et le pôle de psychiatrie infanto juvénile du CHET.

Article 1 : objet de la convention

L'objet de cette convention est de répondre conjointement aux besoins de santé psychique du public reçu en PMI sur un territoire partagé par les deux institutions :

- les secteurs couverts par le CHET : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille ainsi que les communes de Septèmes-les-Vallons et des Pennes-Mirabeau ;

- les territoires du Département : PMI-maisons de la solidarité Pressensé (1^{er}), Littoral (2^{ème}), Belle-de-Mai (3^{ème}), Vallon de Malpassé (13^{ème}), Nautile (13^{ème}), les Flamants (14^{ème}), la Viste (15^{ème}), l'Estaque (16^{ème}), centre d'éducation et de planification familiale de la Joliette (2^{ème}), de la Belle-de-Mai (3^{ème}), du Nautile (13^{ème}) et des Flamants (14^{ème}).

Article 2 : les actions conjointes

Plusieurs axes de collaboration ont été retenus dans les domaines :

- de la périnatalité ;
- de la petite enfance ;
- du soutien à la parentalité en lien également avec le secteur de psychiatrie adulte.

Les services concernés par la présente convention ont pour objectif de pérenniser et développer des actions de partenariat à visée de prévention et de soin, à élaborer en fonction des territoires, de façon à offrir à l'ensemble de la population un service public de santé psychique adéquat.

Dans ce cadre, nous citerons la mise en place de consultations conjointes de prévention maternelle et infantile et l'organisation de lieux d'accueil enfants-parents en partenariat.

Dans le cadre des missions des institutions partenaires, seront recherchés une systématisation de liaisons, la mise en place de temps de partage cliniques, de synthèses et d'avis sur les situations rencontrées lors des consultations (dans le strict respect du partage d'informations pratiqué dans le cadre médical et des missions respectives des professionnels de chaque institution partenaire).

Il conviendra de veiller à ce que les interventions d'un même professionnel ne soient pas effectuées à la fois en direction des patients/familles et en soutien des équipes. Les liens avec la psychiatrie adulte seront poursuivis de concert, notamment dans chaque pôle des secteurs adultes où un représentant périnatalité sera désigné.

Les deux institutions s'engagent à poursuivre une collaboration pour développer des projets de formations conjoints en vue de l'acquisition d'une culture commune. Il s'agit d'instaurer une vision commune y compris extra territoriale pour l'organisation des soins en périnatalité et pour l'enfant : staffs psycho-médico-sociaux, orientations...

On pourra de plus établir des liens privilégiés entre les équipes des deux institutions par des études de cas conjointes, l'organisation de rencontres à thème, ou tout autre moyen utile pour développer les connaissances communes.

Article 3 : suivi de la convention

Les deux institutions s'engagent :

- à organiser au minimum une rencontre annuelle afin de faire un point sur l'évolution des actions, des projets, des formations ;
- à prendre contact pour toute question relative au domaine traité par la convention (santé psychique en périnatalité et santé globale de l'enfant) qui concernerait conjointement les 2 institutions.

Article 4 : échanges réciproques d'informations

Les échanges concernant les patients orientés vers les professionnels de santé des deux institutions se font, avec l'accord des patients ou de leur responsable légal, dans le respect du secret professionnel, conformément aux règles spécifiques des échanges médicaux habituels.

Article 5 : responsabilité

Dans le cadre du présent partenariat, les personnels, agissant dans le cadre de leurs missions respectives, sont couverts en garantie responsabilité civile par les assurances mises en œuvre par leur employeur respectif.

Article 6 : durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 21 novembre 2020 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

La présente convention est modifiable à tout moment par voie d'avenant.

Elle peut être résiliée à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, et sans préavis dans le cas du non-respect par l'une des parties de ses engagements contractuels.

Fait à Marseille, le

Le directeur du CHET
(tampon et signature)

Thierry ACQUIER

Pour Madame la présidente du
Conseil départemental
La déléguée à la protection maternelle et
infantile, l'enfance, la santé et la famille

Brigitte DEVESA

Annexe 1 : coordonnées des services du Département concernés par la présente convention.

Annexe 2 : organisation du pôle d'activité de psychiatrie infanto-juvénile.

Annexe 1

Pôle santé Joliette

PMI Marseille 1^{er} et 2^{ème} arrondissements
63, avenue Robert Schuman – 13002 Marseille

Maison départementale de la solidarité – PMI de la BELLE DE MAI
24, rue Jobin – 13003 Marseille

Maison départementale de la solidarité – PMI du VALLON DE MALPASSE
15, rue Raymonde MARTIN - 13013 Marseille
Communes desservies ou arrondissements : 13^{ème} arrondissement Ouest : Château-Gombert, Malpassé, Les Médecins, Les Mourets, Palama, St Jérôme, St Just, St Mître

Maison départementale de la solidarité – PMI du NAUTILE
Immeuble Le Nautile 29, avenue de Frais Vallon - 13013 Marseille
Communes desservies ou arrondissements : 13^{ème} arrondissement partie Est : La Croix Rouge, Les Olives, La Marie, La Rose, Vieux-Cyprés, St Théodore, Val Plan, La Bégude, Le Clos, Frais Vallon, Petit Séminaire, Jonquilles, La Garde, La Sauvagine, communes d'Allauch et de Plan-de-Cuques

Pôle santé Flamants – PMI des FLAMANTS
18, avenue Alexandre Ansaldi - 13014 Marseille

Maison départementale de la solidarité – PMI de LA VISTE
43 avenue de La Viste - 13015 Marseille
Communes desservies ou arrondissements : 15^{ème} arrondissement partie Est : Les Aygalades, Les Borels, La Delorme, Notre Dame Limite, St Antoine, La Savine, La Viste

Maison départementale de la solidarité – PMI de l'ESTAQUE
Imm. Le Carré - 2, allée Saccoman - 13016 Marseille
Communes desservies ou arrondissements : 15^{ème} arrondissement Ouest : La Bricarde, La Cabucelle, La Calade, Les Crottes, St Louis, Verduron, 16^{ème} arrondissement

Centre d'éducation et de planification familiale – LA JOLIETTE
63, avenue Robert Schuman – 13002 Marseille

Centre d'éducation et de planification familiale – BELLE DE MAI
24, rue Jobin – 13003 Marseille

Centre d'éducation et de planification familiale – LE NAUTILE
29, avenue de Frais Vallon – 13013 Marseille

Pôle santé Flamants

Centre d'éducation et de planification familiale – LES FLAMANTS
18, avenue Ansaldi – 13014 Marseille

Annexe 2

ORGANISATION POLE D'ACTIVITE
DE PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE 13Z04

Chef de pôle : Dr Sigrid MARTIN

Six groupes de travail/délégation :



Groupe 1 – Organisation du travail
Référént : Dr Michèle CROS/ Dr Marie-Pierre GAY
Coordonnateur : Mme Elisa FISCHER



Groupe 2 - Formation
Référént : Dr Sigrid MARTIN
Coordonnateur : Mme Solène BERTOLINO



Groupe 3 – Activité/Harmonisation de la saisie/Dossier patient
Référént : Dr Virginie CORET
Coordonnateur : Mme Assia BOUKRAA



Groupe 4 - Investissements/Déménagements/Travaux
Référént : Dr Laurence RAYNAUD
Coordonnateur : Mme Corinne PAUL



Groupe 5 : Formation des médecins
Référént : Dr Valérie GARSON
Coordonnateur : Dr Cynthia POUANT



Groupe 6 : Psychopédagogie
Référént : poste à pourvoir du fait du départ de la directrice de l'école Edouard Toulouse
Coordonnateur : Mr Régis LANFRANCHI

Responsable structure interne 13I05 : Dr Quentin MEYNAUD
--

- UF HJE Le Canet et CATTP Le Canet
132 boulevard Danielle Casanova, 13014 MARSEILLE
Tél : 04.91.67.48.95
Médecin responsable : Dr Sigrid MARTIN
Médecin : Dr Sophie JOLY

- UF HJE Le Viaduc et CATTP Le Viaduc
343 chemin de Saint-Antoine à Saint-Joseph, 13015 MARSEILLE
Tél : 04.91.96.17.53
Médecin responsable : Dr Quentin MEYNAUD

- UF HJE Le Littoral,
10 rue Rabelais, 13016 MARSEILLE
Tél : 04.91.03.87.59
Médecin responsable : Dr Quentin MEYNAUD
Médecin : Dr Laura PONSON

- UF CMP Saint-Louis,
99 avenue de Saint-Louis, 13015 MARSEILLE
Tél : 04.91.60.08.20
Médecin responsable : Dr Michèle CROS

- UF Maison Blanche (Tel : 07.64.36.52.96)
Médecin responsable Dr Michèle CROS

- UF EMEAD (Tel : 07.63.06.47.25)
Médecin responsable Dr Michèle CROS / Dr Elsa PIOT

- UF CMP Villa Jeanne,
7 rue Charles Bourseult, 13014 MARSEILLE
Tél : 04.91.60.95.46
Médecin responsable : Dr Cynthia POUANT

- UF CMP Saint-André Littoral,
10 rue Rabelais, 13016 MARSEILLE
Tél : 04.91.46.29.89
Médecin responsable : Dr Quentin MEYNAUD

Responsable de structure interne 13I06 : Dr Virginie CORET
--

- UF HJE Saint-Jérôme,
49 avenue de Saint-Jérôme, 13013 MARSEILLE
Tél : 04.91.06.11.41
Médecin responsable : Dr Anne-Christine ORSINI

- UF C.M.P. Le Clos,
H.L.M. Le Clos La Rose Bât 28, 13013 MARSEILLE
Tél : 04.91.06.68.02
Médecin responsable : Dr Virginie CORET
Médecin Dr Tiffany GRANGER

- UF C.M.P. Pythéas,
6 rue Pythéas (3^{ème} étage), 13001 MARSEILLE
Tél : 04.91.55.59.37
Médecin responsable : Dr Sigrig MARTIN
Médecin Dr Sophie JOLY

- Antenne C.M.P. Pythéas sur le site de la Butte des Carmes,
2 rue des Grands Carmes, 13002 MARSEILLE
Tél : 04.91.56.18.69
Médecin responsable : Dr Sigrid MARTIN

- UF Unité premier accueil UPA
8 rue Ste Barbe, Immeuble Le Colbert 3^{ème} étage, 13001 MARSEILLE
Tél : 07.62.48.75.75
Médecin responsable Dr Sigrid MARTIN
Médecin : Dr Laura PONSON

Structure interne médico-sociale - CAMSP - directeur technique : Dr Laurence RAYNAUD

- UF CAMSP La Rose-Bégude,
La Bégude Sud, 98 avenue de la Croix Rouge, 13013 MARSEILLE
Tél : 04.96.13.04.84
Médecin responsable : Dr Laurence RAYNAUD
Médecin : Dr Charlotte BERTIER, Dr Florence BRUN-HENIN

- UF CAMSP Saint-Louis,
99 avenue de Saint-Louis, 13015 MARSEILLE
Tél : 04.91.03.11.61
Médecin responsable : Dr Anne DISPA
Médecin : Dr Charlotte BERTIER, Dr Florence BRUN-HENIN

Structures du dispositif adolescents - médecin responsable : Dr Françoise VEYRIER

- UF Centre de consultation adolescents Pythéas,
6 rue Pythéas (4^{ème} étage), 13001 MARSEILLE
Tél : 04.91.55.68.30
Médecin responsable : Dr Valérie GARSON

- UF Centre de consultation adolescents Saint-André,
10 rue Rabelais, 13016 MARSEILLE
Tél : 04.91.65.91.01
Médecin responsable : Dr Nadim EL MALKI

- UF Hôpital de jour pour adolescents L'Albatros,
15 boulevard Louis Salvator 13006 Marseille (ou 18 rue Laffont 13006 Marseille)
Tél. : 04 95 09 33 60 et 04 95 09 33 67
Médecin responsable : Dr Françoise VEYRIER

- UF U.S.I.A.
CHU Nord
Chemin des Bourrely – 13015 MARSEILLE
Tél : 04.91.96.51.03
Médecin responsable : Dr Charlotte MICHON

- UF Psychiatrie de liaison pédiatrie
CHU Nord
Chemin des Bourrely – 13015 MARSEILLE
Médecin responsable : Dr Marie ARTHUIS

Structures du dispositif périnatalité médecin responsable : Dr M-Pierre GAY

- UF Unité de soins précoces parents-bébés, Didier Houzel
- UF CATTTP
La Bégude Sud Bât 1, 98 avenue de la Croix Rouge, 13013 MARSEILLE
Tél : 04.96.13.04.48
Médecin responsable : Dr Marie-Pierre GAY

Autres unités fonctionnelles

- UF Instance médico-administrative
CH Edouard Toulouse – Entrée D
118 chemin de Mimet 13015 MARSEILLE
Tél : 04.91.96.96.92
Médecin responsable : Dr Sigrid MARTIN
- UF Unité pédagogique
La Maison du Canet HJE et Antenne CMP
132 boulevard Danielle Casanova, 13014 MARSEILLE
Tél : 04.91.67.48.95
Directeur : poste à pourvoir
- UF EREA
Equipe de référence pour l'évaluation de l'autisme et autres troubles envahissants du développement
Dr Laurence RAYNAUD, praticien hospitalier
Dr Anne-Christine ORSINI, praticien hospitalier